



## Vol sur mon lieux de travail

Par **belin**, le **06/12/2012** à **19:25**

Bonjour, il y a eu une effraction dans l'entreprise ou je travail, le voleur a dérobé mon portable et de l'argent liquide dans le vestiaire réservé aux employés.

J'aimerais savoir si l'entreprise est responsable et si oui; doit elle me dedommager?

En vous remerciant.

Par **P.M.**, le **06/12/2012** à **19:37**

Bonjour,

De toute façon vous aurez du mal à prouver le vol d'espèces mais il faudrait savoir si l'employeur vous impose de laisser votre téléphone mobile au vestiaire de l'entreprise...

Par **belin**, le **07/12/2012** à **11:26**

Merci de votre réponse pmtedforum.

Par **P.M.**, le **07/12/2012** à **11:35**

Bonjour,

J'en attendais plutôt une de votre part à mon interrogation...

Par **belin**, le **07/12/2012** à **12:00**

Pardonnez moi, car en fait il n'y a pas de réponse précise a votre question pour le moment. En effet, jusqu'a présent les téléphone etaient toléré sur nous; mais il est prévu que maintenant nous devons les laisser dans les vestiaires. Ce n'est pas encore officiel pour le moment malheureusement.

Voici ce qui s'est passer pour etre plus precis:

A la fin de mon service, je suis seul dans la société (je termine a 20h) en me changeant dans le vestaire j'entend un bruit sourd provenant de la comptabilité, je laisse mes affaires dans mon casier non fermé (car aucune raison de le faire); la je trouve un voleur qui s'etait laisser

enfermé dans les bureau pour la nuit. Ayant vu qu'il y avait encore un employé dans la société (moi), il a réussi a forcer la porte pour acceder a l'autre partie du batiment (celui ou il a les vestiaire et moi meme).

Pour ma part quand j'ai vu cet individu je suis retourner dans le laboratoire ou je travail (piece un peu plus securisé) pour appeler la police, mais je ne suis pas repasser par le vestiaire pour fermer ou recuperer mes affaires, j'avais autre chose en tête.

Quand la police est arrivé, l'individu avais reussi a forcer la porte de la comptabilité et a pu sortir du batiment apres avoir pris mon téléphone dans le vestiaire.

Dernière précision, l'individu a pu rentre dans le batiment car une des dernieres personnes a partir de la société n'a pas fermer la porte pricipale a clef.

Par **P.M.**, le **07/12/2012** à **12:11**

C'est effectivement particulier puisque c'est plus un vol s'étant produit dans les locaux de l'entreprise et il faudrait savoir si l'assurance de celle-ci prendrait en charge le cambriolage même si j'ai un doute puisque des portes ont été laissées ouvertes...

En tout cas, puisque vous avez réussi à faire fuir l'intu, l'employeur pourrait faire un geste...

Par ailleurs si ensuite l'employeur vous obligeait à laisser des objets au vestiaire, il de vrait vous en fournir un individuel femant à clé...

Par **belin**, le **07/12/2012** à **12:13**

Je vais voir mon employeur si il peu faire un geste. Merci de votre aide.